



Conseil d'administration

342^e session, Genève, juin 2021

Section institutionnelle

INS

Date: 16 juin 2021

Original: anglais

Troisième question à l'ordre du jour

Constitution des commissions et groupes de travail du Conseil d'administration et du Conseil du Centre international de formation de l'OIT

1. À la suite de son renouvellement à la 109^e session de la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration doit, à sa présente session, prendre un certain nombre de décisions concernant son Comité de la liberté syndicale ainsi que les commissions, sous-commissions et groupes de travail qu'il a établis conformément au paragraphe 4.2.1 de son Règlement.
2. Conformément au Statut du Centre international de formation de l'OIT, le Conseil d'administration doit également désigner, parmi ses propres membres, un certain nombre de membres du Conseil du Centre.
3. Le présent document vise à rappeler aux groupes les nouvelles nominations et renouvellements de mandats auxquels le Conseil d'administration doit procéder pour la période 2021-2024. La liste des personnes désignées par les trois groupes qui aura été communiquée avant la 342^e session du Conseil d'administration fera l'objet d'un addendum au présent document. Un document détaillant la composition de toutes les commissions et de tous les organes subsidiaires sera publié une fois que le Conseil d'administration aura approuvé toutes les nominations, y compris celles qui auront été proposées oralement pendant la session.

▶ Comité de la liberté syndicale

4. Le Comité de la liberté syndicale a une composition fixe de trois membres titulaires et trois membres suppléants issus de chacun des trois groupes. Étant donné qu'en pratique il n'y a aucune différence entre ses membres titulaires et ses membres suppléants, le Comité a demandé au Conseil d'administration de nommer ses six membres sans faire une telle distinction, en se référant simplement à la nomination de six membres gouvernementaux, six membres travailleurs et six membres employeurs ¹.
5. Un président indépendant est nommé à la tête du Comité par le Conseil d'administration, sur la recommandation de son bureau, pour un mandat de même durée que celui du Conseil d'administration. Le bureau du Conseil d'administration était déjà convenu de recommander la prorogation du mandat du Professeur Evance Rabban Kalula pour trois ans avant que la Conférence et les élections au Conseil d'administration ne soient reportées de 2020 à 2021 et que la 339^e session du Conseil d'administration (juin 2020) ne soit annulée.

▶ Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes

6. À sa 323^e session (mars 2015), dans le contexte de l'initiative sur les normes, le Conseil d'administration a décidé de créer, dans le cadre du mécanisme d'examen des normes (MEN), un groupe de travail tripartite composé d'un président et de 32 membres, 16 représentant les gouvernements, 8 représentant les employeurs et 8 représentant les travailleurs.
7. Conformément au mandat du Groupe de travail tripartite du MEN², le président et les membres du groupe sont nommés pour une période correspondant à celle du mandat du Conseil d'administration. Ils ne sont pas tenus d'être membres du Conseil d'administration. Les 32 membres de cet organe sont désignés par leurs groupes respectifs.
8. Le président du Groupe de travail tripartite du MEN est nommé par le Conseil d'administration pour un mandat de trois ans sur proposition du groupe gouvernemental. La recommandation du groupe gouvernemental sera communiquée en temps voulu.

▶ Groupe de travail tripartite chargé de la question de la pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance tripartite de l'OIT

9. À sa 341^e session (mars 2021), le Conseil d'administration a décidé de prolonger la durée du mandat du Groupe de travail tripartite chargé de la question de la pleine

¹ GB.341/INS/12/1, paragr. 17.

² GB.325/LILS/3.

participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance tripartite de l'OIT pour une période de douze mois. Il a demandé au groupe de travail tripartite de présenter un rapport intérimaire et un rapport final pour examen respectivement à sa 343^e session (novembre 2021) et à sa 344^e session (mars 2022) ³.

10. Le groupe de travail tripartite devrait se réunir au moins à deux reprises entre juin 2021 et janvier 2022.
11. Le groupe de travail tripartite est composé de 14 membres gouvernementaux de chacune des quatre régions, ainsi que des secrétariats du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs. Les membres du groupe de travail ne sont pas tenus d'être membres du Conseil d'administration. Tous les gouvernements intéressés peuvent assister et participer aux discussions. Le groupe de travail a nommé coprésidents deux de ses membres, M^{me} Valérie Berset-Bircher (Suisse) et M. Aniefiok Essah (Nigéria).

► Conseil du Centre international de formation de l'OIT

12. Aux termes de l'article III, paragraphe 2, du Statut du Centre international de formation de l'OIT, le Conseil comprend:

...

c) vingt-quatre membres désignés par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail parmi ses propres membres; douze parmi les membres du groupe gouvernemental, dont six parmi les représentants des dix membres de l'Organisation internationale du Travail dont l'importance industrielle est la plus considérable, six parmi les membres du groupe des employeurs, six parmi les membres du groupe des travailleurs. Ces membres sont désignés pour une période de trois ans, dans les limites de leur mandat au Conseil d'administration du Bureau international du Travail;

► Projet de décision

13. **Le Conseil d'administration:**

- a) **renouvelle le mandat de M. Evance Rabban Kalula en tant que président du Comité de la liberté syndicale pour la période 2021-2024;**
- b) **nomme en tant que membres du Comité de la liberté syndicale, pour la période 2021-2024, les membres du Conseil d'administration dont le nom figure dans l'addendum ainsi que ceux dont le nom lui a été communiqué oralement;**
- c) **exprime sa reconnaissance à M. Jan Farzan (Allemagne) pour les précieux services qu'il a rendus en tant que président du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes depuis 2016;**
- d) **nomme pour la période 2021-2024 M./M^{me} XXXXXX en tant que président/présidente du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes;**

³ GB.341/INS/PV, paragr.282.

- e) prend note de la nomination pour la même période des 32 membres du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes désignés par les trois groupes et dont le nom figure dans l'addendum ou lui a été communiqué oralement;**
- f) désigne 24 de ses membres, dont le nom figure dans l'addendum ou lui a été communiqué oralement, pour siéger au Conseil du Centre international de formation de l'OIT, pour la période 2021-2024;**
- g) prend note de la nomination des 14 membres du Groupe de travail tripartite chargé de la question de la pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance tripartite de l'OIT, dont le nom figure dans l'addendum ou lui a été communiqué oralement, pour la période de prorogation du mandat du groupe (de mars 2021 à mars 2022).**